

Envoi : 10/04/2017

Réception par le Préfet : 10/04/2017

Publication : 13/04/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-4-2-1

**Séance du** vendredi 7 avril 2017

## **CONTRAT DE DESTINATION MASSIF DES VOSGES - PROGRAMME 2017**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

### **PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme BOHN.

### **EXCUSES :**

Mmes DIETRICH, GROFF, MM. HEMEDINGER, JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU le Code du Tourisme, et notamment son article L 132-2,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-2-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion en date du 24 mars 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Contrat de Destination annuel 2017 Massif des Vosges et le programme d'actions s'y rapportant, joints en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil départemental à signer ce contrat,
- Autorise le Président du Conseil départemental à prendre tous les actes et toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et la mise en œuvre du Contrat de Destination annuel 2017 Massif des Vosges,
- Attribue une subvention de 24 540 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions de promotion et de marketing qu'elle porte pour le compte des partenaires du Contrat de Destination,
- Approuve, à ce titre, la convention de financement à intervenir entre l'ADT et le Département et autorise le Président du Conseil départemental à la signer. S'agissant d'une action particulière de l'ADT, cette aide sera versée en une seule fois au vu du budget prévisionnel de cette mission après signature de la convention par les parties,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

M. Delmond ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité de Président d'Alsace Destination Tourisme